



Les syndicats sont-ils encore légitimement influents ?

Catherine Panassier- Juin 2007

Résumé

Dans la conscience collective, l'histoire des syndicats se conjugue avec les longues et douloureuses luttes des ouvriers. Et bien que les syndicats soient autorisés en France depuis la loi du 21 mars 1884 de Waldeck-Rousseau, ce sont surtout les grèves de 1936 qui ont marqué les mémoires. À la fin de la deuxième guerre mondiale, la pression des syndicalistes permet d'obtenir des transformations fondamentales. Au fil des années, le syndicalisme se développe, le travail devient emploi, la situation du travailleur devient condition salariale et une véritable société salariale se met en place apportant protections et droits au travailleur et, comme le précise Robert Castel, accès aux propriétés sociales : la retraite et la sécurité sociale. Les événements de mai 68 renforceront encore l'influence des syndicats.

Cependant, la crise économique des années 70 va profondément modifier leur mode de fonctionnement, leur mission et leur influence. Avec la crise salariale, ils perdent leur « base ». Entre 1970 et 2006, le taux de syndicalisation a été réduit par trois. Les syndicats sont devenus essentiellement des gestionnaires d'institutions sociales (UNEDIC, Sécurité Sociale...). Ils semblent impuissants devant les bouleversements qui s'opèrent dans le monde du travail, le malaise social, l'aggravation de la précarité et des exclusions. Plus encore que leurs voisins européens, ils apparaissent coincés dans la défense d'intérêts de secteurs encore protégés et montrent des difficultés à se reconstruire et à faire face aux importantes mutations de la société.

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur leur influence sur les politiques conduites et surtout sur leur aptitude à être représentatif et à favoriser l'exercice démocratique.

Sommaire

I Syndicats d'aujourd'hui : éléments de constat	p.3
II Professionnalisation et désyndicalisation : deux caractéristiques de l'histoire récente des syndicats français	p.4
III Les syndicats participent-ils encore de l'exercice démocratique ?	p.6

Préambule

Cette fiche relève d'un ensemble de synthèses qui établissent un état des lieux et une réflexion sur les modes d'exercice démocratique aujourd'hui, centrés sur la France.

La démocratie ne se réalise pas seulement (cela n'a jamais été le cas !) par les partis politiques qui agrègent les préférences et préparent les élections, par l'accomplissement du « devoir électoral » du citoyen, puis la désignation des gouvernants ; elle utilise aussi des formes nombreuses de mobilisation qui influencent la décision politique et garantissent la vitalité de la démocratie. Le vote est l'acte-symbole de la participation politique, mais en fait, celle-ci dessine un univers d'activités, dont la définition proposée par Myron Weiner (1971) paraît la plus utilisable : la participation politique recouvre « toute action volontaire ayant du succès ou aboutissant à un échec, organisée ou non organisée, épisodique ou continue, ayant recours à des moyens légitimes ou non légitimes dans le but d'influencer le choix des politiques, la gestion des affaires publiques ou le choix des dirigeants politiques à tous les niveaux de gouvernement, local ou national ». La participation politique, et, de là, l'exercice de la démocratie passent donc par l'action syndicale et l'influence plus large des groupes d'intérêt, l'engagement au sein d'associations, la signature de pétitions, des actes de consommation citoyenne, et des formes d'action plus directes (blocus routiers, manifestation étudiante, tentes des Enfants de Don Quichotte, grève de la faim, etc). Ces modes d'exercice démocratique extérieurs à celui de l'élection tiennent une place croissante dans l'exercice de l'influence, et sont en mutation. La dite « démocratie participative » est évidemment au cœur de ce mouvement de renouvellement des modes d'exercice démocratique.

Mais pour saisir ce qui se joue dans cette dynamique, il est utile de poser, avec Pierre Rosanvallon, que la participation politique mêle trois dimensions de l'interaction entre le peuple et la sphère politique : l'expression, l'implication, l'intervention. « La démocratie d'expression correspond à la prise de parole de la société, à la manifestation d'un sentiment collectif, à la formulation de jugements sur les gouvernants et leurs actions, ou encore à l'émission de revendications ; la démocratie d'implication englobe l'ensemble des moyens par lesquels les citoyens se concertent et se lient entre eux pour produire un monde commun ; la démocratie d'intervention est constituée quant à elle de toutes les formes d'action collective pour obtenir un résultat désiré »¹.

Les démocraties d'expression, d'implication et d'intervention se sont renforcées et étendues, alors que la démocratie d'élection s'est érodée. On peut en conclure que la citoyenneté « mute » plutôt qu'elle décline.

On doit à P. Rosanvallon une autre distinction utile : à côté du gouvernement électoral-représentatif, il y a une deuxième scène, qu'il appelle la « contre-démocratie » : c'est l'ensemble des pratiques de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquels la société exerce des formes de pression sur les gouvernants. Le pouvoir de surveillance s'explique facilement : le lien électoral est en effet dès le début apparu comme insuffisant pour obliger les représentants à tenir leurs engagements : dans toutes les démocraties, ont été mis en place des contre-pouvoirs qui portent une pression permanente sur les dirigeants. Ces pouvoirs de surveillance se sont progressivement accrus au fil des siècles, et passent aujourd'hui par le pouvoir parlementaire de contrôle de l'exécutif et d'enquête, la manifestation de l'opinion par les médias (les sondages en sont une modalité), l'intervention des partis d'opposition et l'action de mouvements sociaux. Le pouvoir de sanction et d'empêchement passe surtout par les manifestations, les médias, l'expression électorale, mais aussi le contrôle de constitutionnalité, le droit de dissolution parlementaire et les procédures judiciaires.

Ces dernières années, les modalités d'expression sociale et de participation relevant de la protestation et de la revendication se sont affirmées, avec une inventivité nouvelle des moyens d'intervention. On ne pourra faire pour autant l'économie de se demander à quelles conditions les « modes d'exercice démocratique » étudiés ici se situent à l'intérieur du champ démocratique. L'action directe, la démocratie participative, le lobbying, l'utilisation du sondage, le pouvoir des experts, ne recèlent-ils pas dans certains cas un potentiel de non démocratie, du fait qu'ils suscitent des formes d'influence difficile à contrôler, de la manipulation, voire même contribuent à saper la légitimité électorale ?

¹ P. Rosanvallon (2006), *La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris : Seuil, p. 26.

Les syndicats sont-ils encore légitimement influents ?

I Syndicats d'aujourd'hui : éléments de constat

Qu'est-ce qu'un syndicat ?

Un syndicat est une association chargée de défendre les intérêts professionnels tant individuels que collectifs de ses membres. Les syndicats de salariés existent officiellement depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884 qui les a autorisés. Il existe aujourd'hui des syndicats patronaux (MEDEF, CGPME), des syndicats corporatistes défendant une seule profession (MG-France pour les médecins généralistes, La FNSEA pour les agriculteurs, etc.) et des syndicats dits "confédérés", rassemblant tous les travailleurs par branche d'activité : la Confédération générale du travail (CGT), Force Ouvrière (FO), la Confédération française démocratique du travail (CFDT), la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC). Source : www.brises.org

Des mouvements devenus institutions

Le mouvement syndical n'a jamais eu en France l'importance qu'il a connue dans d'autres pays européens. Les Français auraient-ils moins la culture de la négociation que les anglais ou les allemands ?

Une autre particularité française est peut-être d'encadrer, de réglementer et d'institutionnaliser tous les mouvements ou dynamiques collectives. Certes cela a probablement permis au droit de grève d'être reconnu et inscrit dans la constitution française en 1946, aux institutions représentatives du personnel d'être progressivement mises en place : délégué du personnel en 1936, comité d'entreprise en 1945, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en 1982.

Les syndicats présentent des candidats à l'élection de ces diverses instances, représentants des salariés dans les entreprises. Ils participent aussi à la gestion des caisses de sécurité sociale, et à l'élection des représentants des salariés dans les tribunaux de prudhommes, chargés de juger les litiges entre un employeur et un salarié. Mais, cette institutionnalisation contribue probablement à éloigner les représentants ou militants syndicaux des salariés de base. Ils sont devenus une institution de service, aidant et conseillant des particuliers, et non plus des groupes de salariés.

Moins de grèves

À l'exception de grands mouvements sociaux à l'exemple des grèves dans la fonction publique contre la réforme de la Sécurité Sociale en 1995, contre la réforme du régime des retraites en 2003 et contre le CPE en 2006, on constate que depuis le début des années 1990, le nombre de jours de grève moyen par an est inférieur à 500 000 alors qu'il était de 3 à 5 millions dans les décennies 1960-70. De plus, certaines grandes grèves à l'exemple de celles des infirmières en 1988 ont été menées par des « coordinations », qui sont des organisations sans lien direct avec les syndicats.

Une chute significative du nombre d'adhérents

Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'adhérents à un syndicat ne cesse de diminuer. Ils étaient 40 % du salariat au début des années 1950, 25 % au début des années 1970, et seulement 8/9% en 2006. Toutes organisations confondues, les cinq représentatives et les nouveaux venus (SUD, UNSA, FSU...), comptabilisent moins de deux millions d'adhérents sur plus de 22 millions de salariés. Ainsi, comme le souligne Dominique Andolfatto, le salariat contemporain paraît devenu un immense désert syndical. Les syndicats ne sont plus présents que dans quelques îlots. Le taux de syndicalisation à la CGT dans le commerce et les services - un secteur immense et en expansion - ne dépasse pas 0,5% !

Les taux de syndicalisation demeurent très bas dans le secteur privé, oscillant entre 3% dans les services - toutes organisations confondues - et 10% dans la chimie. Au total, seulement 5% des salariés sont syndiqués dans le secteur privé alors que celui-ci emploie sept français sur dix.

Par contre, les syndicats ont mieux résisté dans le secteur public et, surtout, dans quelques entreprises publiques. Le taux de syndicalisation avoisine encore 40% dans le secteur de l'énergie, celui d'EDF-GDF. Il approche 25-30% à la SNCF, à La Poste, à France-Télécom. Il oscille autour de 20% dans la fonction publique.

(Article de Dominique Andolfatto « *Les syndicats français ont-ils besoin d'adhérents ?* » <http://www.istravail.com/article309.html>, 12 octobre 2006)

Syndiqués du public, syndiqués du privé

	Effectifs de syndiqués en milliers	Taux de syndicalisation
Etat, collectivités locales, hôpitaux publics	890	15,1
Entreprises publiques, Sécurité sociale	160	15,6
Entreprises privées	834	5,2
Total	1884	8,2

Source : enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, 1996 à 2003, INSEE.

II Professionnalisation et désyndicalisation : deux caractéristiques de l'histoire récente des syndicats français

D'un syndicalisme d'adhérents, la France est passée à un syndicalisme de militants, puis de professionnels.

Les cotisations ne représentent plus qu'une part très réduite des revenus syndicaux, en moyenne un tiers des ressources affichées au niveau des confédérations, voire moins car ces données ne prennent pas en compte le coût des « permanents ». Il

s'agit généralement de personnels « mis à disposition » des syndicats par différents ministères ou établissements publics. On peut estimer le nombre de ces mises à disposition au minimum à 20 000 personnes. Mais, d'après Dominique Andolfatto, la réalité pourrait être deux fois supérieure faute de transparence sur le sujet. Ces personnels constituent l'ossature des organisations syndicales au sein des fédérations ou des unions interprofessionnelles, lesquelles peuvent, dès lors, très bien se passer d'adhérents. On devrait donc parler d'une « professionnalisation » du syndicalisme.

Cela explique également la dualité syndicale actuelle. Là où existent des « droits syndicaux » importants, les organisations syndicales sont relativement puissantes et vivent souvent en complète autonomie au sein de leur confédération respective. Tel est le cas, par exemple, de la fédération mines-énergie de la CGT, véritable « forteresse » dans la CGT. En revanche, là où les « droits syndicaux » sont faibles, voire inexistant, prédomine le désert syndical.

On parle parfois de l'inadaptation des syndicats français. En fait, ils se sont parfaitement adaptés à cette nouvelle donne et ne cherchent pas véritablement à recruter des adhérents. Autrement dit, la question de l'enracinement social du syndicalisme ne semble plus que secondaire au contraire d'une vocation plus « entrepreneuriale ». Cette évolution - autre paradoxe - a rencontré un certain acquiescement de la part des dirigeants des ressources humaines ou managers : mieux vaut des « professionnels » que des « militants », des élites que des cohortes. Pourtant, en situation de crise, ces « élites » semblent souvent coupées de la « base » et sans prise sur elle. À l'automne 2005, la longueur et le « pourrissement » des conflits de la SNCM puis de la RTM ont illustré cette situation ».

Pour Dominique Andolfatto, cette professionnalisation des activités syndicales, de ce repli sur des appareils qui peuvent fort bien s'accommoder de l'absence de troupes a entraîné la désyndicalisation qui caractérise le salariat français depuis les années 1970.

Pourquoi une telle désyndicalisation ?

Pour Dominique Andolfatto, cette « professionnalisation » des syndicats est la cause majeure de la désyndicalisation. Il démontre que l'équation crise économique - désyndicalisation ne fonctionne pas (la désaffectation syndicale dans la fonction publique est réelle alors que celle-ci est peu touchée par la crise de l'emploi). Dominique Andolfatto prétend que tout dépend des équipes syndicales sur le terrain, de leur dynamisme et de leur volontarisme : « Le syndicalisme n'est pas en crise. Un nouveau modèle s'est imposé, caractérisé par la faiblesse de ses adhérents, la place de ses « professionnels » et il est loin d'être certain que celui-ci souhaite se transformer ».

Par contre, Jean-Marie Pernot, dans son ouvrage, « *Syndicats : lendemains de crise?* », aborde la décomposition et la fragmentation syndicales de façon plus globale. Il partage le constat d'une perte générale d'efficacité du syndicalisme depuis une quinzaine d'années, partout dans le monde et singulièrement en Europe qui en fut pourtant le berceau. Il précise que pris dans ce mouvement d'ensemble, le syndicalisme français a connu un affaiblissement plus précoce et plus radical qu'ailleurs. Cependant, pour Jean-Marie Pernot, la désaffectation à l'égard du syndicalisme a été surtout amplifiée par cette guerre de tous contre tous à quoi se ramènent trop souvent les relations intersyndicales. Et à l'heure où certains prônent d'en finir avec cette forme archaïque des rapports sociaux, que d'autres proposent de rendre obligatoire pour chaque salarié l'adhésion à un syndicat, il rappelle qu'il fut

un temps où les syndicats étaient une puissance politique faisant jeu égal avec les employeurs et l'État : à la fin des années 70, la CGT déclarait 2 377 000 adhérents et la FEN près de 550 000).

L'auteur s'attelle à démasquer une multiplicité de facteurs explicatifs de ce déclin du syndicalisme : d'abord l'effondrement des grands secteurs industriels de la sidérurgie ou de la métallurgie, au sein desquels se forgeait et se transmettait une culture syndicale. Ensuite, l'explosion des grandes centrales syndicales en des « myriades d'îles et d'îlots » composant un ensemble qui « bouge, se rapproche et s'éloigne continuellement ». Il pointe également les modifications des règles de la représentation des salariés au sein des entreprises suite aux réformes successives du droit du travail et enfin l'affaiblissement continu de l'État au cours de ces trente dernières années. Celui-ci aurait fini par renoncer à occuper cette position de tiers dans le bras de fer qui historiquement oppose les employeurs à leurs salariés.

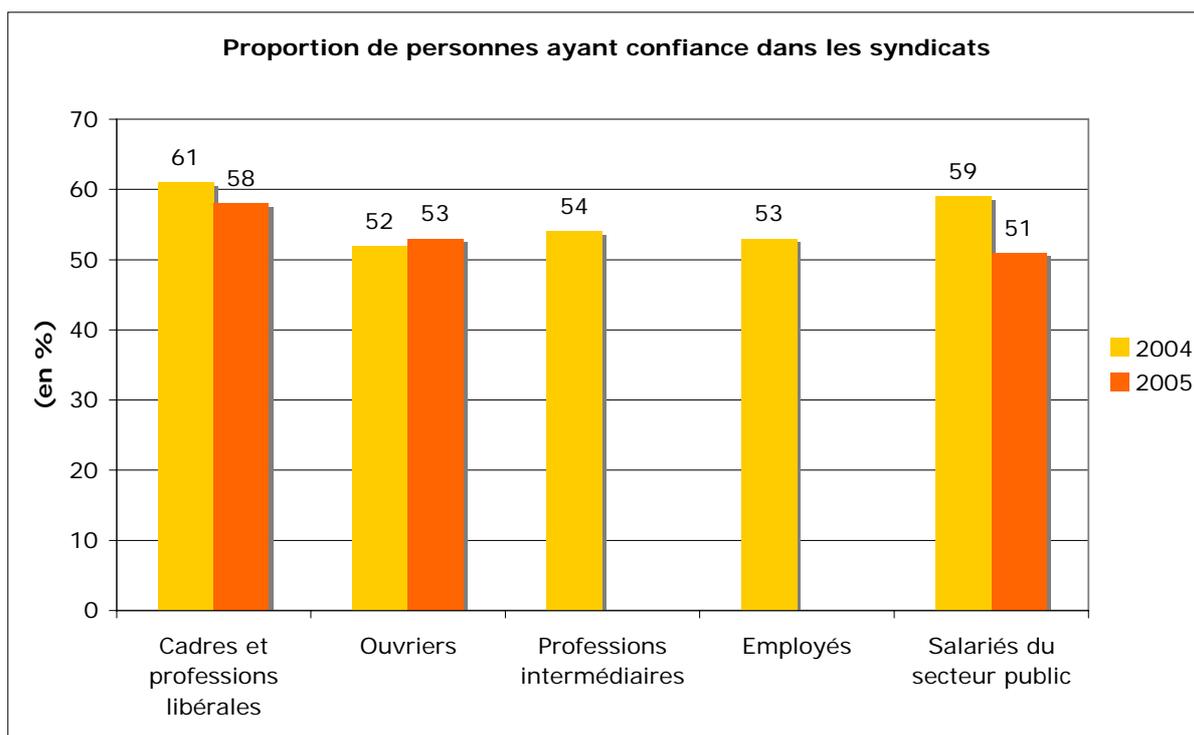
Plus globalement encore, on peut supposer que la crise de la représentation en général, la défiance envers les élus, la perte de confiance en l'avenir entraînant des attitudes de repli ainsi que l'évolution de l'engagement militant ont également participé de cette désyndicalisation. D'ailleurs, les partis politiques ont connu une évolution similaire. Au début des années 1990, on recensait un total de 700 000 adhérents. En 2006, ils ne sont plus que 600 000 (Roger-Gérard Schwartzberg *Essai sur la maldémocratie*, Fayard 2006). Ainsi note-t-on également une diminution du nombre de militants dans les partis politiques. Ces derniers ont également tendance à se professionnaliser et apparaissent plutôt comme des machines à sélectionner les candidats que comme de véritables médiateurs entre l'opinion et le pouvoir et des incitateurs au débat public. Par ailleurs, ils connaissent aussi des divisions notamment des divisions internes qui semblent participer de la dilution des militants.

III Les syndicats participent-ils encore de l'exercice démocratique ?

Les syndicats sont-ils encore représentatifs ?

Certes, la « représentativité » des syndicats est - juridiquement - « irréfutable ». Néanmoins, la confiance qui leur est accordée ne l'est pas et l'on peut constater des évolutions.

La confiance dans les syndicats par catégorie sociale (données en % ; source : CSA-CGT) : L'image des syndicats résiste chez les ouvriers, mais se déprécie dans les autres catégories.



La professionnalisation des syndicats et l'importance de la désyndicalisation démontrent la perte effective de leurs capacités à représenter démocratiquement les salariés. C'est probablement ce qui fait dire à Edgard Morin : « *Les partis politiques et les syndicats traditionnels ne sont plus les supports de la démocratie représentative. Ils n'incarnent plus la réalité du terrain sinon en terme purement corporatiste. Ils ne sont plus constructeurs de narrations qui parlent au cœur des gens.* » Edgard Morin « Pour un nouvel imaginaire politique » Fayard 2006.

Cette question est centrale dans les débats politiques aujourd'hui, et du coup certains élus proposent un principe d'adhésion obligatoire. En novembre 2006, le Conseil économique et social adoptait un avis visant à « consolider le dialogue social » où il y est question, en autres, de fonder la représentativité des syndicats sur leur audience électorale. Mais, on peut se demander avec Dominique Andolfatto, comment une élection - organisée dans toutes les entreprises puisque tel serait le projet - pourrait revitaliser, voire recomposer, le tissu syndical, si tel est bien son objet, alors même que les syndicats sont inexistant dans la plupart des entreprises privées ?

En fait, les discussions restent largement ouvertes.

Les syndicats sont-ils encore influents ?

Les syndicats gardent grâce à leur statut légal, leur position d'interlocuteurs des employeurs et de partenaires de négociation avec les pouvoirs publics. De plus, leur reconnaissance médiatique est importante. De fait, leur influence est loin d'être négligeable. Et bien que seulement 8% des salariés soient syndiqués, deux salariés sur trois se déclarent proches d'une organisation syndicale. Par ailleurs, on constate une influence certaine des syndicats sur le vote des salariés à l'exemple du référendum sur la constitution européenne. En effet, le sondage Ipsos-Le Figaro réalisé le 29 mai 2005 à la sortie des urnes donnait un aperçu de la répartition du vote et des motivations des salariés en fonction de leur proximité syndicale. Si 73% des salariés se sont déclarés favorables à la poursuite de la construction

européenne, la répartition des voix entre le Oui et le Non est allée dans le sens des consignes de vote des syndicats ou des partis qui leur sont proches. Plus des trois quarts des salariés proches de la CGT, de FO ou de Sud se sont prononcés pour le Non étant mécontents de la situation économique et sociale de la France et jugeant le projet de constitution trop libérale sur le plan économique. À l'opposé, 85% des cadres proches de la CFE-CGC, la majorité des proches de la CFTC (65%) et de la CFDT (57%) ont voté Oui principalement dans l'espoir que cette constitution renforce le poids de l'Europe par rapport aux Etats-Unis et à la Chine.

L'exemple des syndicats de l'Education Nationale

L'influence des syndicats de l'Education Nationale est probablement considérée comme l'une des plus importante, capable même d'obtenir la démission d'un Ministre. Et pourtant, on peut se demander si les positions soutenues par ces deniers représentent le point de vue de la majorité des personnels de ce grand ministère.

Très souvent, notamment à chaque rentrée, les syndicats focalisent les revendications sur la question des moyens et du nombre de poste bien que ce soit le premier budget de la nation (23,5 % de ses dépenses soit 58,5 milliards d'euros) et que le taux d'encadrement ne varie presque pas. De fait, cette revendication inscrite d'avance peut occulter d'autres préoccupations qui sont pourtant probablement partagées par les enseignants et les parents d'élèves : les 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification, l'importance des redoublements, l'augmentation du recours aux cours particuliers, la formation des maîtres, l'apprentissage des langues, de la lecture et plus globalement la question des programmes, la violence à l'école...

Le rapport de François Dubet sur le collège unique, rendu en 1999 soulignait les préoccupations majeures des enseignants : « La présence des élèves en difficulté, les écarts qui se creusent suffiraient à ôter toutes les illusions sur le collège unique. On pourrait au moins souligner que ce collège ouvre les élèves les plus fragiles à la culture, les stimule et les motive. Or, bien des enseignants observent l'inverse. Non seulement les élèves les plus faibles échouent, mais ils se retirent du jeu scolaire, ils finissent par osciller entre la violence et l'apathie».

Plus récemment, en 2002, un sondage Sofres, commandé par la FSU, révélait aussi qu'une majorité de professeurs mettait au premier rang de leurs difficultés le manque d'intérêt des élèves pour leurs enseignements.

Les syndicats dans le jeu démocratique

Influence et représentativité sont des notions à distinguer. Et il est clair que, même si la désyndicalisation est réelle et profonde, les syndicats demeurent influents. Aujourd'hui les syndicats semblent s'assimiler à des formes de groupes d'intérêt et de lobbying. D'une capacité à favoriser l'exercice démocratique par une forte mobilisation militante, ils seraient devenus une forme de contre-pouvoir aux mains de quelques professionnels. Et, si leur influence reste importante on peut effectivement s'interroger sur leur caractère démocratique.

L'exercice de la démocratie : des modes multiples, à réinterroger

Ressources

Ouvrages

« **Pour un nouvel imaginaire politique** »

Edgard Morin, Fayard 2006

« **Face au Front national. Arguments pour une contre-offensive** »

Pierre-André Taguieff et Michèle Tribalat, Paris, La Découverte, 1998.

« **Syndicats : lendemains de crise ?** »

Jean-Marie Pernet, Poche, 2005

« **Histoire des syndicats 1906-2006** »

D. Andolfatto, D. Labbé, Paris, Seuil, 2006

« **L'ivresse des sondages** »

Alain Garrigou, Paris, La découverte, 2006

« **La Folie des sondeurs : De la trahison des opinions** »

Emmanuel Kessler, Denoel, 2002

« **Face à la complexité, des experts qui abusent** »

André Bellon et Anne-Cécile Robert, Le Peuple inattendu, Syllepse, Paris, 2003

« **Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique** »

Patrick Champagne, Paris, Éditions de Minuit, 1990

« **La question technocratique : de l'invention d'une figure aux transformations de l'action publique** »

Sous la direction de Vincent Dubois et Delphine Dulong, Collection Sociologie politique européenne, 1999

« **La France pour tous** »

Jacques CHIRAC, Nil, 1994

« **L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?** »

Robert Castel, La république des idées, Seuil, 2003

« **La contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance** »

Pierre Rosanvallon, 2006

« **Essai sur la maldémocratie** »

Roger-Gérard Schwardtzenberg, Fayard, 2006

« **La démocratie électronique** »

Thierry Leterre, in : *Le Pouvoir, l'Etat le Politique*, Université de tous les savoirs, Odile Jacob 2002.

Articles

« **L'opinion publique n'existe pas** »

P. Bourdieu, Questions de sociologie, Les Éditions de minuits p. 226-227

« **La construction de l'opinion publique** »

Philippe Cabin, revue des « Sciences humaines » www.scienceshumaines.com, 1999

« **L'influence de la communication visuelle dans la construction de l'opinion** »

Patrick Champagne, le Monde Diplomatique, Juillet 1995

« Les ennemis de l'opinion »

Gérard Grunberg, directeur de recherche CNRS au CEVIPOF, directeur adjoint et directeur scientifique de Sciences Po, *Le Débat*, n° 66, sept-oct 1991

« Du savoir d'usage au métier de citoyen ? »

Yves Sintomer, chercheur en sciences politiques au Centre Marc Bloch à Berlin. *Revue Territoires* n°471, Oct 2006

« Paroles d'experts, paroles de pouvoir ? les enjeux de l'expertise démocratique »

Marion Glatron, *Revue Vacarme* n°3, été 1997 <http://www.vacarme.eu.org/article901.html>

« Trois défis à gauche »

Jérôme Jamin, *Politique*, février 2006

« Les experts, les citoyens et la démocratie »

Paul Raveau, Réseau Démocratie et Politique <http://membres.lycos.fr/rdp>, 1998

« Je change d'avis toutes les deux minutes. J'ai le droit, non ? »

Florence Aubenas, *Le nouvel Observateur*, n°2207, février 2007

« Infernal manège des sondages »

A.Garrigou, *le Monde diplomatique*, juin 2006

« Ce que les sondages font à l'opinion »

Loïc Blondiaux, *op. cit.*, et *Politix*, n° 37, 1997

« Les abrégés de la décision »

J.-L. Missika, *Médiaspouvoirs*, n° 38, 1995

« Les syndicats français ont-ils besoin d'adhérents ? »

Dominique Andolfatto, <http://www.istravail.com/article309.html>, 12 octobre 2006

« Internet : Enquête sur le cinquième pouvoir »

Guillaume Grallet, Eric Mandonnet, Elise Karlin, Romain Rosso, *LEXPRESS.fr*, 6 décembre 2006

« Internet et Politique : quelles perspectives d'ici à 2007 ? »

Yves-Marie Cann, chargé d'études Senior du département d'opinion Publique de l'Ifop, septembre 2006.

« Les politiques s'essaient aux blogs »

Laurent de Boissieu, *La-Croix*, 6 septembre 2006

« Le succès des blogs »

Loïc Le Meur, Directeur Général Europe de Six Apart, leader mondial des logiciels de weblogs, 2 novembre 2004, loiclemeur.com/France.

« Internet, nouvelle arme des candidats : des usages politiques inédits apparaissent sur la Toile. Être visible est la priorité »

Nadège Figarol, www.cfdt.fr, décembre 2006

« L'idéal républicain en danger ? »

Michel Abescat, *Télérama* n°2977 – 3 Février 2007

Discours

« Combattre la technocratie sur son terrain »

Discours de Pierre Bourdieu aux cheminots grévistes, Paris, Gare de Lyon, 12 décembre 1995

Études et sondages

Le Baromètre Politique Français 2006-2007

« Les données du BPF 2006-2007 ont été produites par le CEVIPOF (Centre de Recherches Politiques de Sciences Po) avec le soutien du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire. Le BPF 2006-2007 se déroule en quatre vagues de mars 2006 et janvier 2007 réalisées par l'IFOP. Les données seront également déposées et disponibles auprès du Centre de données socio-politiques de Sciences Po au printemps 2007 ».

www.cevipof.msh-paris.fr

« Internet et engagement politique : les jeunes citoyens et la culture civique »

Peter Dahlgren et Tobias Olsson de l'Université de Lund (Suède)
Sciences de la société n°69, octobre 2006.